

La taxe sera fixée de manière que le Programme s'autofinance entièrement. Son taux exact et sa date d'entrée en vigueur dépendront des progrès du programme d'acquisition. Le prélèvement sera maintenu au début à un niveau modéré de façon à en limiter l'incidence sur les consommateurs.

Le gouvernement du Canada est certes résolu à accroître la participation canadienne, mais pas au prix d'une concentration accrue du pouvoir entre les mains d'un petit nombre de grandes entreprises canadiennes. La concurrence est le nerf de l'industrie et la meilleure protection du consommateur. Une industrie canadienne concentrée est une solution peu satisfaisante pour remplacer une industrie étrangère concentrée. Le but du programme est d'accroître le nombre de participants canadiens. Aussi le gouvernement suivra-t-il avec beaucoup d'attention l'évolution de la participation à l'industrie. L'Agence de surveillance des prix du secteur pétrolier jouera un rôle clé en conseillant le Parlement sur la taille, la situation financière et la répartition du capital des plus grandes compagnies pétrolières.

Le gouvernement ne veut pas non plus encourager le monopole dans le secteur public de l'industrie. Pour y assurer le maintien de la concurrence, il pourra créer une ou plusieurs sociétés de la Couronne chargées de détenir les actifs acquis au lieu de les confier tous à Petro-Canada. Cette dernière société restera le principal instrument direct de la politique du gouvernement canadien dans le secteur de l'énergie et certains des actifs acquis pourront lui être transférés pour qu'elle soit mieux en mesure de jouer son rôle. Le gouvernement est néanmoins d'avis que, si toutes les sociétés acquises devaient être cédées à Petro-Canada, son efficacité dans la mise en œuvre de la politique gouvernementale en serait affaiblie plutôt que renforcée.

Le gouvernement du Canada est conscient que le Programme énergétique national représente à maints égards un écart fondamental par rapport à l'orientation actuelle de la politique. Bien que les mesures prévues maintiennent, ou même

améliorent, la situation relative de l'industrie du gaz et du pétrole, certaines entreprises risquent de considérer cette nouvelle situation comme peu satisfaisante. Le programme d'acquisition du gouvernement leur apporte une réponse. Le gouvernement du Canada sera disposé à se porter acquéreur à un prix juste et raisonnable.

Les objectifs de propriété et de contrôle dans les grandes entreprises et de participation du secteur public sont volontaires. Il serait préférable que les objectifs de participation soient atteints à l'aide de lignes directrices souples plutôt qu'au moyen d'une législation. Toutefois, le gouvernement suivra la situation de près afin de voir si des résultats satisfaisants sont enregistrés dans le cadre de ce système volontaire.

Le gouvernement du Canada rencontrera immédiatement toutes les grandes entreprises étrangères afin d'étudier la façon dont elles se proposent d'appuyer la réalisation des nouveaux objectifs. Dans certains cas — par exemple quand la participation canadienne actuelle est assez faible — une acquisition par le gouvernement fédéral ou un groupe privé canadien pourrait être la voie la plus adéquate.

Petro-Canada sera l'agent du gouvernement du Canada pour acquérir d'autres entreprises. Une fois que le programme d'acquisitions aura sensiblement progressé, le gouvernement indiquera à Petro-Canada comment se départir des actifs acquis. Les avoirs de Petro-Canada seront vraisemblablement légèrement augmentés afin de faciliter les activités actuelles de la société et lui permettre de participer à tous les aspects de l'industrie canadienne du pétrole et du gaz. Tout dépendant de la taille et de la nature des actifs acquis, le reste servira de base à une ou plusieurs sociétés de la Couronne.